

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac**  
**Aux contribuables de sa susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de sa susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 02 décembre 2020, il a été adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021.

Elles se tiendront à la salle municipale située au 1216, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac et débuteront à 19 heures, les mercredis suivants :

13 janvier (2 <sup>e</sup> mercredi)	7 juillet
3 février	4 août
3 mars	1 <sup>er</sup> septembre
7 avril	6 octobre
5 mai	17 novembre (3 <sup>e</sup> mercredi du mois)
2 juin	1 <sup>er</sup> décembre

DONNÉ à Saint-Roch-de-Mékinac, ce deuxième jour de décembre deux-mille-vingt.

Sylvie Genois  
Directrice générale et  
Secrétaire-générale